

Commune d'  
**ALTECKENDORF**



# Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation du 1 février 2024  
Séance du 8 février 2024

Sous la présidence de M. Alain HIPPI, Maire  
Secrétaire de séance : ENTZMINGER Christelle  
Elus : 15 - En fonction : 15  
Présents ou représentés : 12 + 2 à partir de 21H00 pour  
DCM16-2024

Présents : HIPPI Alain, SCHOLLER Manuela, BURGER Éric, ENTZMINGER Christelle, SCHMITT Martine, HANSS Éric, KLEIN Lucie, MATHIS Toni, MATHIS Andréa, STAATH Pascal. SPEICH Nicolas, MAHLER Rémy sont arrivés à 21h00 pour le vote de la DCM16-2024.

Absents : REBER Philippe. SCHLEIFER Daniel donne pouvoir à ENTZMINGER Christelle. GIRARDIN Pierre donne pouvoir à BURGER Éric.

## ORDRE DU JOUR

- 1) Élection secrétaire de séance
- 2) Approbation procès-verbal du 8 février 2024
- 3) Approbation du compte financier unique 2023
- 4) Neutralisation amortissements
- 5) Subvention Une rose un espoir
- 6) Achat section 24 parcelle 174-093
- 7) Participation aux frais FCA
- 8) Acquisition de la parcelle section 11 numéro 310 – lieu-dit « Boesch »
- 9) Divers

**Accepté à l'unanimité**

**Election du secrétaire de séance : BURGER Éric**

**Approbation du compte-rendu du 8 février 2024 – approuvé à l'unanimité.**

**OBJET : 7.1 Approbation du compte financier unique 2023****DCM11-2024**

La balance générale du compte financier unique 2023 se présente comme suit :

**Fonctionnement :**

Dépenses	592 708.58€
Recettes	1 396 546.25€
Excédent	803 837.67€

**Investissement :**

Dépenses	1 169 631.69€
Recettes	1 319 569.22€
Excédent	149 937.53€

**Résultat net 2023- Excédent 953 775.20€**

**Le Maire quitte la salle pour le vote**

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré,**

**APPROUVE**

- Le compte financier unique de l'exercice 2023
- La reprise des résultats

**RI- Article 001 « excédent reporté » 149 937.53 €**  
(Excédent investissement)

**RF-Article 002 « excédent reporté » 803 837.67€**  
(Excédent de fonctionnement)

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**OBJET : 7.10 Divers****Durée amortissement des subventions du compte 204****DCM12-2024**

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des dispositions de l'instruction comptables M14/M57 applicable aux communes, les subventions d'équipements versées et imputées aux subdivisions du compte 204 doivent obligatoirement être amorties.

Le Décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 qui modifie l'article R2321-1 du CGCT, fixe les durées **maximales** d'amortissement suivantes :

- 5 ans pour les subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études (compte 204X1)
- 30 ans pour les subventions finançant des biens immobiliers ou installations (compte 204X2)
- 40 ans pour les subventions finançant des projets d'infrastructure nationale (compte 204X3)

Monsieur le Maire propose, sur avis de Monsieur BARDON Pierre, conseiller aux décideurs locaux, de fixer la durée d'amortissement du compte 204 et ses subventions à 1 an. Ces

amortissements seront réalisés en N+1 après versement de la subvention.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :**

- **ADOpte** l'amortissement des subventions d'équipement versées en N+1.
- **DECIDE** de fixer la durée d'amortissement du compte 204 et ses subdivisions à 1 an.

Adopté à l'unanimité

---

**OBJET : 7.5. Subventions**

**Subvention association Une Rose Un Espoir**

**DCM13-2024**

Le Maire présente le mail du 15 février 2024 relatif à l'opération Une Rose, Un Espoir dans laquelle le Président de l'association, Stéphane TAILLE, sollicite une subvention pour l'achat des roses prévues pour notre commune.

Monsieur le Maire rappelle que l'année précédente le prix de la rose était de 0.60 centimes et l'association prévoyait 250 roses pour notre commune. Nous avons donc participé à hauteur de 150€uros.

Pour cette nouvelle opération, Monsieur le Maire propose de verser une subvention d'un montant de 150€uros.

**Considérant** les engagements de cette association auprès de la ligue 67 contre le cancer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de verser 150 €uros à l'Association Une Rose Un Espoir secteur du Pays de la Zorn pour l'exercice 2024.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de fonctionnement 2024
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette décision.

Adopté à l'unanimité

---

**OBJET : 3.1. Acquisition**

**Acquisition terrains section 24 parcelle 174 / 0093**

**DCM14-2024**

Monsieur le Maire présente le mail du Géomètre Monsieur CARBIENER Julien du 19 février 2024 nous transmettant le certificat d'inscription au Livre Foncier, la division de la parcelle 93 section 24 d'une superficie de 52 a 43 ca appartenant à Monsieur DUTT Rémy.

Après division :

- Section 24 parcelle 174 / 0093 d'une superficie de 1a 74ca, terre, KLAEMMEL
- Section 24 parcelle 175 / 0093 d'une superficie de 50a 69ca, terre, KLAEMMEL

Monsieur le Maire rappelle que cette division s'est faite dans le but d'acquérir la nouvelle parcelle se situant le long du grillage du groupe scolaire Au pied des Champs, correspondant à la section 24 parcelle 174 / 00093 d'une superficie de 1a 74ca, terre, KLAEMMEL.

Monsieur le Maire propose d'acquérir cette parcelle pour un montant de **200 €uros** (deux cents €uros).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de l'acquisition dudit terrain au prix de **200€uros** (deux cents €uros).
- **CHARGE** le Maire de faire dresser l'acte relatif à cette opération
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette décision.

Adopté à l'unanimité

---

**OBJET : 7.10 Divers**  
**Participation aux frais FCA**

**DCM15-2024**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les 2 réunions concernant l'aménagement foncier du 21 et 22 février 2024 qui se sont déroulées au club house.

Les frais d'électricité étant réglés directement par le Football Club d'Alteckendorf, il est proposé au conseil municipal de verser une participation à ces frais pour l'utilisation des locaux du club house.

Monsieur le Maire propose de verser **100.00 €** au Football Club.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **VALIDE** le versement d'une subvention de **100.00 €** au Football Club d'Alteckendorf,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette décision.

Adopté à l'unanimité

---

**Monsieur MAHLER Rémy et Monsieur SPEICH Nicolas rejoignent le conseil municipal pour le vote.**

**OBJET : 3.1. Acquisition**  
**Acquisition de la parcelle section 11 numéro 310 – lieu-dit « Boesch »**

**DCM16-2024**

Monsieur le Maire présente le courrier du 25 janvier 2024 de Maître Viviane SCHMITT-MACHERICH. Cette dernière propose à la commune, dans le cadre du droit de préférence institué par l'article L.331-24 du code forestier, **d'acquérir la parcelle section 11 numéro 310 – lieu-dit «Boesch», d'une superficie de 16a 20ca**. Cette parcelle est mise en vente par Mesdames Christiane et Anny KLEIN pour un montant de **810.00€** (huit cent dix €uros).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir cette parcelle pour le montant demandé, soit **810.00€** (huit cent dix €uros).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de l'acquisition dudit terrain au prix de **810.00€** (huit cent dix €uros),

- **CHARGE** le Maire de faire dresser l'acte relatif à cette opération
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette décision.

Adopté à l'unanimité

---

HIPP Alain	SCHOLLER Manuela	BURGER Eric	ENTZMINGER Christelle	SCHMITT Martine
GIRARDIN Pierre  <b>Pouvoir BURGER Éric</b>	HANSS Éric	KLEIN Lucie	MAHLER Rémy	MATHIS Andréa
MATHIS Toni	REBER Philippe  <b>Absent</b>	SCHLEIFER Daniel <b>Pouvoir ENTZMINGER Christelle</b>	SPEICH Nicolas	STAATH Pascal